

HAUTE-SINGINE

Pro Natura sur le bon chemin

MARC-ROLAND ZOELLIG

Pro Natura Fribourg estime «satisfaisant» le projet de réglementation du trafic sur les chemins alpestres et forestiers de Haute-Singine élaboré par le canton de Fribourg, sur la base des travaux de l'association de communes Region Sense. Rendu public il y a un mois, il prévoit (en résumé) d'interdire aux voitures les chemins clairement forestiers, comme il y en a beaucoup dans le Plasselschlund, et de laisser ouverts ceux qui présentent un intérêt agricole et/ou touristique évident – par exemple la route du Schwyberg.

Dans un communiqué, Pro Natura salue la «démarche novatrice initiée par le Conseil d'Etat», consistant à élaborer un concept global de circulation pour toute une région. Selon l'association écologiste, celui-ci prend en compte les intérêts de la Haute-Singine, que ce soit dans les domaines sylvicoles, touristiques, de protection de la nature ou encore touchant à l'économie alpestre. Elle déplore juste que certains tronçons (le chemin Schrapflisbühl-Gurli, ou le chemin d'alpage du «Gross Schwyberg») aient été laissés ouverts au trafic automobile. «Mais le précédent ainsi créé ne doit en aucun cas être le prétexte à l'ouverture d'autres chemins qui conduisent notamment à des buvettes», conclut-elle, en appelant à des mesures de contrôle strictes.

Ces points de vue ne sont évidemment pas partagés par d'autres intervenants dans ce dossier. Dans une question récemment adressée au Conseil d'Etat, les députés Ruedi Vonlanthen (r, Chevilles) et Alfons Piller (udc, Lac-Noir) regrettent ainsi que les communes – notamment Plasselb – n'aient pas été considérées comme de vraies partenaires dans l'élaboration du projet.

«Nous devons constater qu'il n'a pas été tenu compte de l'importante source de revenus annexes que représente le tourisme pour l'agriculture de montagne», écrivent-ils, avant d'estimer qu'«on veut bannir les personnes âgées de la montagne». Dans la foulée, ils interrogent le gouvernement sur la validité de toute une série de fermetures de chemins prévues par le projet. I

EN BREF

MONT-GIBLOUX

Station déjà ouverte

L'enneigement exceptionnel a poussé les téléskis du Mont-Giblox à ouvrir les installations de Villarlod. Le week-end a connu une forte affluente. Et mercredi s'annonce sous les meilleurs auspices pour l'ouverture de semaine dès 13 h, ainsi que samedi et dimanche. Rens.: www.mont-giblox.ch, PAS

Le Semestre de motivation a pris un nouvel élan en retrouvant des locaux

FRIBOURG • Après son départ chaotique de Villars-sur-Glâne voilà un an, le SeMo de l'association REPER s'est rapatrié dans la capitale. Portes ouvertes demain.

MARC-ROLAND ZOELLIG

Le Semestre de motivation (SeMo) de l'association REPER a-t-il enfin trouvé son point de chute? Depuis le mois d'août, l'équipe d'encadrement et les jeunes en quête de places d'apprentissage – ils sont actuellement 24 – se sont installés à Fribourg, à la route des Daillettes, dans un bâtiment appartenant à Groupe E.

Les travaux d'aménagement, réalisés par les jeunes eux-mêmes, vont bon train. Une journée portes ouvertes permettra au public de s'en rendre compte demain. Elle se conclura, à 18 h, par une inauguration officielle à laquelle prendra notamment part Marc Genilloud, chef du Service public de l'emploi (SPE) du canton de Fribourg, dont dépend le SeMo.

Année 2008 difficile

Ces festivités mettront un terme, du moins pour les quelques années à venir, à un feuilleton mouvementé dans lequel Gilbert Müller, responsable du SeMo de REPER, se serait bien passé de tenir un des rôles principaux. Il y a exactement une année, toute son équipe avait en effet été mise à la porte de ses locaux de Villars-sur-Glâne, pour cause de non-conformité du bâtiment aux normes de sécurité.

S'en était suivi un déménagement en catastrophe à la Gouglera en Singine, où le SeMo avait trouvé un hébergement provisoire. «Nous avons été très bien accueillis, mais plusieurs jeunes ont renoncé à venir, faute de moyen de transport», explique Gilbert Müller. Au même moment, les quelque septante SeMo du pays avaient vu leurs budgets drastiquement rabotés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), qui invoquait alors une baisse du taux de chômage en Suisse.

Poste perdu non repourvu

Gilbert Müller avait dû se résoudre à licencier un maître socio-professionnel, responsable de l'atelier «chantier», qui permettait aux jeunes de se familiariser avec les techniques de construction.

Aujourd'hui, la situation se présente un peu mieux. Certes, le poste perdu n'a pas pu être repourvu: le SeMo fonctionne actuellement avec 4,8 postes en équivalent plein-temps, occupés par six personnes, direction comprise. C'est peu pour encadrer

près d'une trentaine de jeunes, explique Gilbert Müller. Surtout que la tendance est à la hausse, comme le confirment les dernières statistiques du chômage des jeunes. En somme, les budgets diminuent tandis que les sollicitations augmentent.

Un loyer très modique

Cela n'empêche pas le SeMo de REPER d'aller de l'avant. «Nos nouveaux locaux font 1200 m², c'est moitié moins que ceux dont nous disposions à Villars-sur-Glâne. Mais Groupe E nous a vraiment aidés en nous accordant un loyer très mo-

dique», souligne Gilbert Müller. L'atelier «chantier» a pu redémarrer ses activités, une «boutique éthique» commercialisant des objets artisanaux réalisés à partir de matériaux de récupération ouvrira bientôt ses portes, et les jeunes ont déjà cumulé, depuis le mois d'août, un peu plus de 200 jours de stage dans des entreprises de la région. «Le fait de nous être rapprochés du centre-ville est un avantage de ce point de vue.»

Gilbert Müller rappelle qu'en 2007 près de 80% des jeunes ayant passé par son SeMo avaient fini par trouver une place d'apprentissage,

faisant leur entrée dans la vie professionnelle. Les difficultés rencontrées durant l'année écoulée ont fait tomber ce taux à 45%. Mais les chiffres devraient évoluer positivement l'année prochaine: une commission présidée par l'ancien conseiller d'Etat Claude Grandjean, se penche actuellement sur les modalités de financement des SeMo du canton de Fribourg. Elle devrait rendre ses conclusions au mois de mars. I

> Me dès 14 h, Fribourg
Semestre de motivation REPER, Rte des Daillettes 2b. Entrée libre. Blog: www.reper-fr.ch/d_bbox.php



Les jeunes du Semestre de motivation ont investi leurs nouveaux locaux fribourgeois au mois d'août dernier.

CONVENTIONS INTERCANTONALES

Une loi pour clarifier les compétences du Grand Conseil

PHILIPPE CASTELLA

La déferlante de conventions inter-cantoniales pose des questions existentielles aux parlements cantonaux. «Les pouvoirs législatifs se sont retrouvés face à un constat d'effritement de leurs compétences et face à un phénomène de déficit démocratique», confesse le député Benoît Rey (cs, Fribourg). Lorsqu'un concordat ou une convention leur est soumis, les parlements ne peuvent que dire oui ou non à un texte ficelé qu'ils ne peuvent pas modifier. Ce sont ainsi des pans entiers du droit qui échappent à leur contrôle.

Originalité du projet, il a été entièrement élaboré par la commission ad hoc du Grand Conseil. «C'est une première», signale Benoît Rey, qui a présidé cette commission. En général en effet, le parlement ne fait qu'amender un projet que lui soumet le Conseil d'Etat et qui a été élaboré par l'administration cantonale.

Fribourg n'est pas le premier à se préoccuper de la question. Presque tous les cantons romands ont adopté des dispositions sur ce thème. Fribourg va toutefois plus loin en y consacrant une loi spécifique. C'est là l'aboutissement de deux initiatives parlementaires déposées en 2005 et

exécutif», réplique Benoît Rey. «Les prérogatives de chacun doivent être respectées. Il ne s'agit pas de maintenir son pré carré, mais la complémentarité entre les deux pouvoirs.»

Dans les faits, cette loi ne devrait pas amener de grands bouleversements. Benoît Rey reconnaît qu'il s'agit avant tout de formaliser des pratiques qui existent déjà. Ainsi la règle de base reste inchangée: le Conseil d'Etat négocie et le Grand Conseil approuve. Evoquée, l'idée que des représentants du parlement accompagnent le gouvernement dans les négociations a été abandonnée, indique Markus Bapst (de Guin) président de la

Grand Conseil de chaque étape des négociations ainsi que de décider de la suite à donner aux éventuelles prises de position parlementaires. Elle pose également le droit du Grand Conseil d'être consulté sur le résultat des négociations en vue de la conclusion d'une convention.

Le projet prévoit encore que le Grand Conseil peut, de sa propre initiative, par une requête, inviter le Conseil d'Etat à engager des négociations en vue de l'élaboration ou de la modification d'une convention. Ça, c'est nouveau. Par le biais d'une motion, il pourra aussi demander au Conseil

de chaque étape des négociations ainsi que de décider de la suite à donner aux éventuelles prises de position parlementaires. Elle pose également le droit du Grand Conseil d'être consulté sur le résultat des négociations en vue de la conclusion d'une convention.

Le délai de consultation court jusqu'à fin mars. Benoît Rey a indiqué que le gouvernement avait tout de même associé à la démarche, le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf ayant été associé avec voix consultative aux travaux de la commission.

Ce projet ne pourrait être qu'une première étape. «Nous sommes en train de remettre en question le fédéralisme», s'est enflammé Markus Bapst. Après la m